

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de  
convocation :*  
mardi 12  
septembre 2023

*Mis en ligne :*  
mercredi 20  
septembre 2023

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

Présents : 21  
Votants : 27  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, GEZEQUEL Damien donne pouvoir à POINTIER Vincent, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, SERANDOUR Cyril donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLE Priscilla donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane ;

**Absents :** ANDRE-SABOURDY Isabelle, DORIA Anne.

Monsieur POINTIER Vincent est nommé. secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 septembre 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**Point N° 14****Délibération n° 2023-98. Urbanisme : allée du Marché - Convention de mise en réserve foncière au 3 allée du Marché avec Rennes Métropole**

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

L'acquisition et le portage foncier de l'appartement correspondant au lot 5 de la copropriété sise 3 allée du Marché (parcelle cadastrée AN 288 pour 492 m<sup>2</sup>) par Rennes Métropole s'inscrit dans l'action de réserve foncière de la commune sur les secteurs de renouvellement urbain identifiés (secteurs UO1 au PLUi).

Ce bien se situe également :

- dans le périmètre de la ZAC Multi-sites dont le dossier de création a été approuvé dans la délibération du Conseil municipal n°24-2020 en date du 2 mars 2020,
- dans un périmètre d'ores et déjà sous maîtrise foncière partielle de la Collectivité - le bien cadastré section AN n°285 a déjà été acquis par la commune.

Qui plus est, il se trouve dans la centralité ainsi que dans un périmètre pour lequel la commune est en cours de réflexion pour un conventionnement spécifique avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne.

Les caractéristiques principales de la convention sont les suivantes :

- acquisition au prix de 150 000 euros HT hors frais ;
- durée de la convention : 5 ans ;
- contribution annuelle : 50% du taux fixe à 5 ans (connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'acquisition) augmenté du remboursement annuel des impôts fonciers et les éventuels travaux.

Après en avoir délibéré par **19 voix POUR** et **8 ABSTENTIONS** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DE CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, SIMON Didier, VALLEE Priscilla), le Conseil Municipal **décide** :

**D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir avec Rennes Métropole,  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout acte ou document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Gaël LEFEUVRE

